

# VOGUE

8 et 9 septembre

# 40 ANS

## Comité des Fêtes

### DE MURINAIS

Directeur de publication : Patrice Isérable

Tirage interne en 200 exemplaires.

## SOMMAIRE

### Vie communale

L'édito du maire .....	3
Au Conseil municipal .....	4
Exploits sportifs.....	5
Commémoration .....	6
Repas des aînés .....	7
Travaux aménagement de village .....	8
Futur lotissement .....	9
Taxe d'aménagement .....	10

### Vie pratique

A votre service .....	12
Service pratique .....	13
Info Ambroisie .....	14
Service civique.....	15
Les panneaux solaires .....	16
Les moktails.....	18
Infos diverses.....	19

### Vie scolaire et périscolaire

Garderie La Cabotte .....	20
Cantine scolaire des Coteaux .....	22

### Vie associative

Les sapeurs-pompiers .....	24
Le Chœur d'Adèle.....	25
Club le Wellingtonia .....	27
Le Comité des fêtes.....	29

## **HORAIRES D'ECOLE**

**à compter du 3 septembre**

*lundi, mardi, jeudi, vendredi*

### **MURINAIS ST APPOLINARD**

8h40 - 11h40  
13h10 - 16h10

### **CHEVRIERES**

8h30 - 11h30  
13h20 - 16h20

*pas d'école le mercredi*

## ETAT CIVIL

### Naissance

#### **Camille**

*est née le 5 juin 2018 à Valence  
au foyer de Laurent Boucheny et Valérie Blanc*

#### **Wendy**

*est née le 7 juin 2018 à Voiron  
au foyer de Yannick Fichot et Sonia Fersi*

### Décès

#### **Marie Clerc, née Mordenti**

*est décédée le 1<sup>er</sup> janvier 2018*

#### **Jean-Pierre Ragache**

*est décédé le 23 juin 2018*

### Pacte Civil de Solidarité

#### **Amélie Orlando-Roux et Loïc Omasta**

*ont signé un PACS le 18 mai 2018*

#### **Valérie Blanc et Laurent Boucheny**

*ont signé un PACS le 1<sup>er</sup> juin 2018*

### Mariage

#### **Gisèle Argoud et Jean-François Usannaz**

*se sont dit « oui » le 21 juillet 2018*

## MERCI DE BIEN VOULOIR RESPECTER LES HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE

Mardi : 8 h 30 - 12 h 00 et 13 h 30 - 16 h 30  
Vendredi : 15 h 00 - 19 h 00

En dehors de ces horaires et  
malgré la présence de la secrétaire,  
**LA MAIRIE EST FERMÉE !!!**

Merci pour votre compréhension et votre respect.  
Le Maire, Patrice Iserable.



# L'éditorial du Maire

## TRAVAUX

La première tranche de nos grands travaux d'aménagement de village arrive à son terme et il en ressort un bon aspect général. Un remerciement à nos entreprises locales pour le travail exécuté avec goût.

Octobre sera le mois de reprise des travaux de finalité de la première tranche et le début de la première optionnelle : aménagement autour de la future mairie, accès à l'arrière de la chapelle du Couvent, élargissement de l'allée du Couvent, création d'un parking le long de la cour de la cure.

## PLAN LOCAL D'URBANISME

Le précédent Conseil municipal a élaboré un Plan Local d'Urbanisme, qui a été approuvé par l'équipe municipale en place le 26 mai 2015. Suite à un recours contentieux contre ce PLU, il a fait l'objet d'un ré-approbation le 13 décembre 2017 et d'une modification simplifiée approuvée en date du 13 juin 2018.

Le Plan Local d'Urbanisme fixe les règles applicables pour tous travaux de construction, rénovation, extension, etc. Selon le classement de votre parcelle dans le PLU, les possibilités ne sont pas les mêmes sur tout le territoire communal. Pour connaître les règles qui s'appliquent sur votre zonage, il est IMPERATIF de consulter le PLU, disponible en mairie ou sur le site internet de la commune (rubrique « cadre de vie »).

## COMPETENCE EAU ET ASSAINISSEMENT

Comme annoncé dans la précédente édition, la mairie transférera au 1er janvier 2019 la compétence eau et assainissement à la Communauté de Communes. Cette décision résulte d'une obligation de la loi NOTRe. Les modalités du transfert seront actées dans une délibération concordante entre Saint Marcellin Vercors Isère Communauté et la commune.

## ANIMAUX DOMESTIQUES

Il semblerait que des personnes, toujours les mêmes, n'aient pas compris tous les messages diffusés sur les gazettes précédentes ! Je leur rappelle et précise que le maire a le pouvoir pour prendre les mesures qui s'imposent en cas de non respect d'autrui vis-à-vis des animaux domestiques qui gênent la tranquillité du voisinage. Cela concerne non seulement la divagation, mais aussi les problèmes d'aboiements, dont les plaintes en mairie sont récurrentes. Des dispositifs existent pour faire taire les chiens ! La communauté de communes travaille avec l'ONFCS (Office National de la chasse et de la faune sauvage) et la police de l'environnement pour régler tous ces soucis de non-respect d'autrui.

Patrice Iserable



**Objet : Délibération d'approbation de la procédure de modification simplifiée n° 1 du Plan Local d'Urbanisme.**

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 2121-29 ;*

*Vu le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L. 151-1 à L. 151-43, L. 153-36 et suivants, R. 153-20 et R. 153-21 ;*

*Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé par délibération du Conseil Municipal en date du 13 décembre 2017 ;*

*Vu la délibération du Conseil Municipal du 21 mars 2018, portant définition des modalités de mise à disposition du public du dossier de modification simplifiée ;*

*Vu les avis émis par les Personnes Publiques Associées,*

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la mise à disposition du public du dossier de modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme s'est déroulée du 23 avril au 23 mai 2018.

Conformément aux modalités fixées par la délibération du Conseil Municipal du 21 mars dernier, un registre a également été ouvert et tenu à la disposition du public, afin que la population puisse consigner ses observations sur la base de ce projet. Le dossier a, en outre, été mis en ligne sur le site internet de la Commune : [www.murinai.fr](http://www.murinai.fr)

Aucune observation, remarque n'a été annotée sur le registre, ni transmise par courrier ni par courrier électronique à Monsieur le Maire de Murinais.

Dans le cadre de son avis émis sur le projet de modification simplifiée, Monsieur le Préfet de l'ISERE a fait remarquer que si l'objet de cette procédure consistait notamment en la suppression de l'interface de stationnement et de la placette initialement prévues en entrée d'opération depuis la VC n°2, le tracé en pointillé de la placette n'avait pas été retiré du schéma de la page 10 de l'Orientation d'Aménagement et de Programmation modifiée.

Il est proposé au Conseil Municipal de tenir compte de cette remarque, et de supprimer le tracé ci-avant évoqué.

Ainsi, eu égard à l'objectif poursuivi par la présente modification, tenant à l'adaptation de l'Orientation d'Aménagement et de Programmation n°1 du Belvédère et du Règlement écrit de la zone AUa ; ce aux fins de permettre sa mise en œuvre opérationnelle effective ; et suite au bilan de la mise à disposition du public ci-avant dressé, Monsieur le Maire, propose au Conseil Municipal :

- d'approuver le bilan de la mise à disposition du projet de modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme, en ce que la modification contenue dans le projet permet d'envisager une mise en œuvre opérationnelle facilitée de l'Orientation d'Aménagement et de Programmation du Belvédère,
- d'approuver la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme en prenant en compte la remarque de Monsieur le Préfet de l'Isère.

Vu l'intérêt ci-avant rappelé qui s'attache à la modification envisagée,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, en avoir débattu et délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents :

**Article premier :**

- d'APPROUVER le bilan de la mise à disposition du projet de modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme, tel qu'il a été présenté par Monsieur le Maire,
- d'APPROUVER la modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme, conformément au dossier joint à la présente délibération ; qui prend en compte la remarque de Monsieur le Préfet et supprime le tracé en pointillé de la placette dans le schéma de l'Orientation d'Aménagement et de Programmation modifiée.

**Article second :**

En application des dispositions des articles R. 153-20 et R. 153-21 du Code de l'Urbanisme, la présente délibération sera affichée en Mairie pendant une durée d'un mois. Mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département.

La présente délibération sera, en outre, notifiée à Monsieur le Préfet de l'Isère.

# Exploits sportifs

## Trois traileurs de Murinais réalisent leur rêve

Romain, Emilien et Christian Debono ont participé les 26 et 27 mai à la Maxi Race d'Annecy. Un compétition qui comprend un Ultra Race de 117 km avec 7300 de dénivelé, et une Maxi Race de 85 km avec 5000 de dénivelé. Romain et Emilien ont participé à l'Ultra Race et Christian à la Maxi Race. C'est sur les coups d'1h30 du matin que Romain, Emilien se sont élancés, accompagnés de 900 coureurs dans une nuit tiède pour un périple de plus de 24 heures. Leur challenge : passer le cap des 100 km. Le Semnoz franchi, Emilien prend de l'avance, il veut finir dans les 200 premiers, tandis que pour Romain, l'autre objectif est de terminer la course.

A l'aurore, les deux coureurs sont dans le massif des Bauges, au col de la Cochette et premiers signes de fatigue se font ressentir dans le sentier des maquisards taillé dans le roche et qui mène au col de la Frasse. Direction ensuite Doussard, lieu de ravitaillement, les douleurs s'installent, mais bien dorlotés par l'assistance, ils repartent pour la partie la plus difficile du parcours, là où de nombreux concurrents renoncent. Les montées tétanisent les cuisses, les descentes traumatisent les genoux.

Ils parviennent à escalader le col de la Forclaz et le Pas de l'Aulps avec lucidité après 18h de course. A Menthon au 96° km, l'ultime assistance essaye

de soulager les corps meurtris par des heures d'ascension et des sentiers rugueux. Il faut un gros mental aux deux coureurs pour venir à bout des murs minéraux des cols de Bluffy, du Mont Baron et du col des contrebandiers.

Puis c'est la délivrance dans la descente sur Annecy, Emilien termine 190° en 22h56, et Romain à la 375° place en 25h58. Une immense joie animait les deux finishers qui venaient de réaliser un véritable exploit.

Quant à Christian Debono, engagé sur la Maxi Race, après un bon début de cours, il renonce finalement après 53 km de course, épuisé par la rigueur du parcours.



Romain Debono au 75° km lors du ravitaillement à Doussard pendant l'Ultra Race.

Source : Le Mémo de l'Isère

## Samuel Bazzoli est un « Ironman »

Nice. 24 juin 2018. Retour sur un week-end magique. Arrivé vendredi soir à Nice, je découvre le logement réservé dans un état déplorable. Ni une ni deux, je reprends mes valises et part au hasard dans la ville rechercher un logement : heureusement, le premier contact est le bon. Samedi veille de course je me sens bien seul en préparant mes affaires et en attendant que ma p'tite famille me rejoigne. Toujours en stress, peur d'oublier quelque chose, de ne pas être prêt, ni à ma place sur une telle épreuve. Dimanche, 4 heures, après une nuit sans fermer l'œil, je commence à me mettre dans ma bulle. Plus le choix : faut y aller ! 2600 personnes au départ, l'angoisse dans les regards que je croise puis 6h30 : la délivrance.

C'est parti, dans le bloc moins d'1h12, je m'élanche pour 3,8km en mer, je trouve tout de suite ma nage, je ne prends pas de coups, quel régal ces départs par vague. J'essaie de nager fluide, ne pas brûler de forces car la journée va être

longue. La natation passe impeccable. Mes petites femmes m'encouragent pendant ma transition, que c'est bon de les entendre.

J'enfourche mon vélo et je profite du début de parcours très roulant pour m'alimenter. Kilomètre 50, les montées sérieuses commencent mais rien à voir avec ce qu'on a pu faire niveau intensité et difficulté à l'entraînement, du coup ça passe crème. Je ne brûle pas de cartouches jusqu'au kilomètre 120 qui sonne pour moi la fin des difficultés. Je me sens super bien et continue à bien m'alimenter et boire pour arriver frais sur le marathon. Kilomètre 173 je pose le vélo en un peu plus de 6 heures, très satisfait car toujours sur les bases envisagées par mon coach Joël Wagner.

Début de course à pied sous une grosse chaleur, je me sens très bien et du coup je pars un peu vite en 5mn au kilomètre. Je le sens au deuxième tour et me dit qu'il va falloir relâcher un peu pour tenir. Premier semi en 1h52,

très content mais je sens que ça va être dur maintenant. Le troisième tour débute sous la pluie, finalement c'est pas plus mal car bien moins chaud mais de moins en moins de jus. Heureusement, le mental est là, je repense à tous les échanges avec les potes d'entraînement. Je n'ai pas le droit de lâcher, ma femme, mes filles, mon père, sont là. Je sens que je faiblis mais je sais que je vais aller au bout. Quatrième tour très dur, je n'ai jamais couru si doucement, je me fais même doubler (6mn par km) mais je ne marcherai jamais, c'est contre ma nature. Et ça paie car je passe le marathon en 3h55.

Je vois enfin cette « finishline », le public m'encourage, et je croise le regard ému mais fier de mes proches. Je suis envahi par une sensation si forte que je ne sais plus si j'ai envie de pleurer ou d'hurler de joie. Enfin je savoure, après 11h25 d'efforts, plus rien ne compte, juste le bonheur immense d'être un Ironman.



Samuel Bazzoli, sur la ligne d'arrivée, et ses fidèles supportrices



# Commémoration



**8 mai 2018**

C'est sur la nouvelle place du village, fraîchement achevée, que le Maire a retrouvé les Murinois venus en nombre célébrer l'armistice de 1945.

Cela montre l'attachement des habitants à rendre hommage aux soldats qui se sont sacrifiés pour défendre notre liberté et nos valeurs.

A l'image des précédentes commémorations, lecture du message du ministère, appel aux morts et minute de silence ont ponctué cette cérémonie du souvenir.

Ensuite, le Chœur d'Adèle a fait résonner le chant des partisans dans le village puis les enfants se sont joints aux choristes pour chanter l'Hymne National.

Après avoir remercié la population, les sapeurs-pompiers et la chorale, toujours fidèles à cette cérémonie, le Maire et ses conseillers ont invité les concitoyens à clôturer la matinée autour du verre de l'amitié.

## TENNIS DE TABLE

Amateur-trices ou aguerri-e-s, vous aimez pratiquer le tennis de table ?

Venez nous rejoindre le mardi à partir de 20h à la Halle des Sports de Murinais.

La rentrée se fera le mardi 12 septembre.

Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter Loïc au 04 57 33 18 08.



# Repas des aînés



Samedi 26 mai, une cinquantaine de personnes avaient répondu présents au traditionnel repas qui a lieu chaque année à l'Auberge des Saveurs où Jean-Paul avait concocté un repas succulent et copieux. Pour être invité, il suffit que l'un des conjoints ait 65 ans.

Monsieur Le Maire a remercié les nombreux participants et a souhaité la bienvenue aux nouveaux invités :

- \* François Crinon et son épouse,
- \* Daniel Garcin et son épouse,
- \* Guy Duc-Maugé.

Sans oublier d'avoir une pensée pour les personnes absentes et celles décédées en ce début d'année : Mme Clerc Marie, Mr Couderc Jacques et Mme Charetiers Françoise.

Il a également remercié chaleureusement toutes les personnes qui se sont investis pour notre village, par leur travail, leur bénévolat....

Il termina son discours en demandant à tous que cette journée soit placée sous le signe de la détente et la bonne humeur et annonça qu'il avait convié la chorale « Le Chœur d'Adèle » pour faire une pause musicale en fin de repas.

Enfin, Monsieur Le Maire souhaita un bon appétit à tous, en citant un proverbe chinois :

**« Sourire trois fois tous les jours rend inutile tout médicament ».**



# Aménagement de village

## NOUVEAU LOOK POUR NOTRE WELLINGTONIA



Dernièrement, les finitions autour du célèbre Wellingtonia ont été exécutées.

L'entreprise Giraud-Marchand est intervenue pour réaliser le contour de l'arbre. La base de l'arbre a été habillée de roches rouges, et un passage en lattes de bois a été posé.

L'entreprise Erdik est également intervenue pour réaliser les joints du mur en pierre.

Le rendu de ces finitions est très satisfaisant.

Il reste à mettre en place le garde-corps autour de la croix et du monument aux morts et la première tranche de travaux sera définitivement achevée. Encore un peu de patience...



**AVANT**

Début août, la croix a été démontée de sa base bétonnée en vue d'être repeinte.

Un coup de jeune pour les vingt prochaines années...

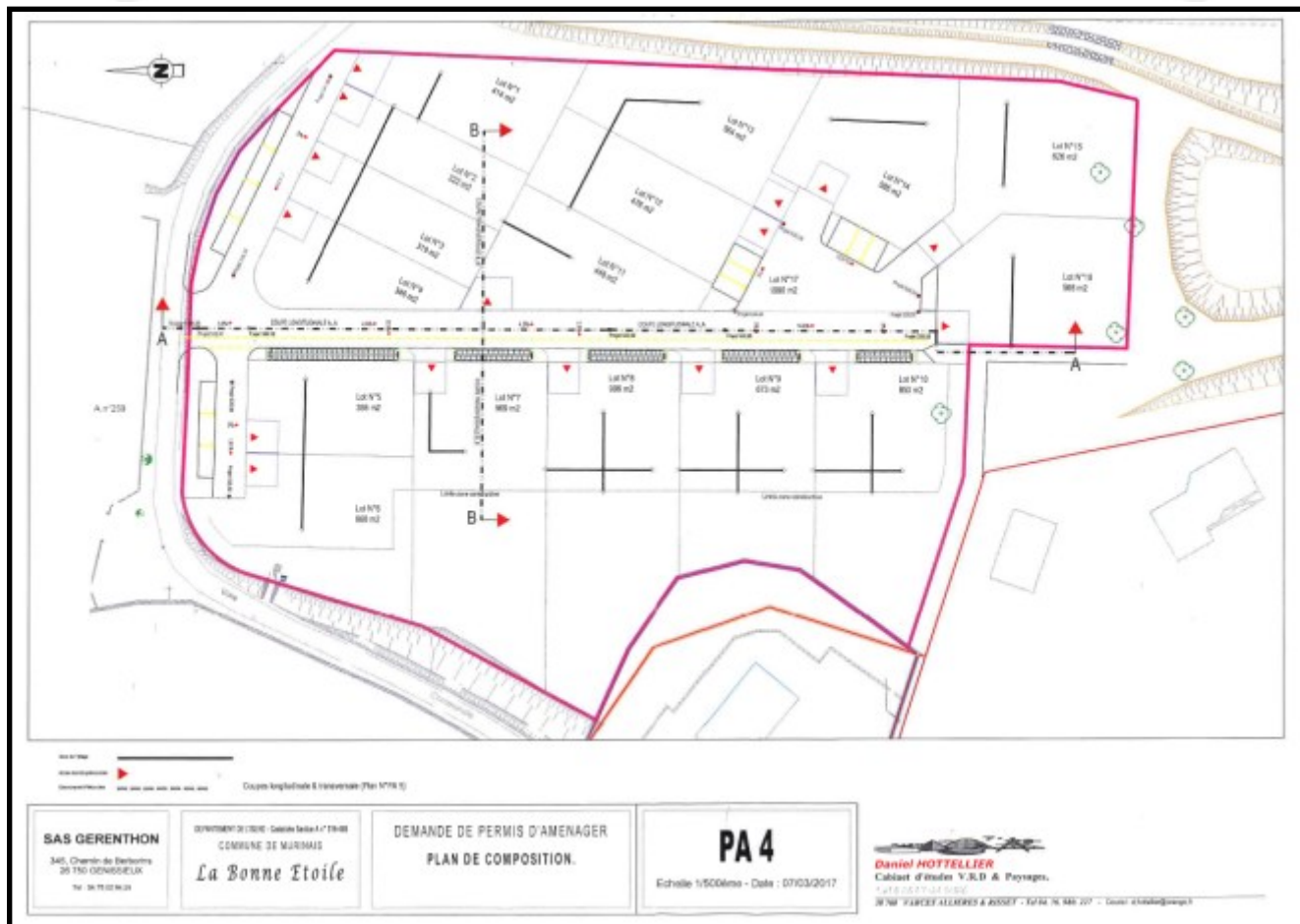
Merci à André Ragache pour la manutention de la croix et à Patrick, agent technique saisonnier, pour la peinture.



**APRES**



# Futur lotissement



<u>Lot 1</u> : 414 m <sup>2</sup> (prêt PAS*)	<u>Lot 5</u> : 356 m <sup>2</sup>	<u>Lot 9</u> : 673 m <sup>2</sup>	<u>Lot 13</u> : 564 m <sup>2</sup>
<u>Lot 2</u> : 322 m <sup>2</sup> (prêt PAS*)	<u>Lot 6</u> : 668 m <sup>2</sup> (réservé)	<u>Lot 10</u> : 850 m <sup>2</sup>	<u>Lot 14</u> : 585 m <sup>2</sup>
<u>Lot 3</u> : 319 m <sup>2</sup> (prêt PAS*)	<u>Lot 7</u> : 969 m <sup>2</sup>	<u>Lot 11</u> : 448 m <sup>2</sup>	<u>Lot 15</u> : 626 m <sup>2</sup>
<u>Lot 4</u> : 346 m <sup>2</sup> (prêt PAS*)	<u>Lot 8</u> : 996 m <sup>2</sup> (réservé)	<u>Lot 12</u> : 476 m <sup>2</sup>	<u>Lot 16</u> : 568 m <sup>2</sup> (réservé)

\* Prêt Accession Sociale (sous conditions)



Les travaux de viabilisation du futur lotissement « la Bonne Etoile » devraient démarrer à l'automne prochain. Ils consisteront à raccorder le terrain au réseau d'assainissement collectif pour les eaux usées et les eaux pluviales., et à diviser la parcelle en 16 lots.

Renseignements  
auprès de la  
**société GERENTHON**  
(Génissieux)  
04 75 02 94 24

# Taxe d'aménagement

La taxe d'aménagement se compose de 2 parts, l'une destinée à la commune, l'autre au département. Elle se calcule en combinant 3 valeurs : l'**ASSIETTE** du projet, le **TAUX** d'imposition, et la **VALEUR FORFAITAIRE**. La taxe d'aménagement peut être complétée par la redevance d'archéologie préventive, calculée sur les mêmes assiettes et valeurs, mais avec un taux national de 0,4 %.

## POUR QUI

### La part communale

Elle est destinée au financement des équipements publics de la commune.

La collectivité peut choisir de mettre en place un taux unique pour l'ensemble du territoire et/ou des taux différenciés par secteurs. Le taux délibéré par le Conseil municipal de Murinais est de 3 % depuis le 1er janvier 2016.

### La part départementale

Elle finance, pour une partie, le fonctionnement du Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement (CAUE) et pour une autre la politique des Espaces Naturels Sensibles dans le département. Le taux délibéré par le Conseil départemental de l'Isère est de 2,5 % depuis le 1er mars 2012.

## QUI FAIT QUOI

La déclaration des éléments nécessaires au calcul de l'imposition (DENCI) est un volet intégré dans le formulaire d'urbanisme CERFA. Le porteur de projet doit la renseigner, la signer et déposer l'ensemble du formulaire complet à la mairie de la commune où se situe le projet.

### Rôle de l'Etat

- \* le calcul est effectué par la Direction Départementale des Territoires (DDT) qui en communique le montant au redevable, dès liquidation, par courrier informatif.
- \* le paiement se fait au vu des titres de perception adressés après prise en charge par le comptable public.

### La taxe est recouvrable :

- 1) en une seule fois, dès 12 mois après la délivrance de l'autorisation d'urbanisme, si son montant n'excède pas 1500 €
- 2) en deux échéances, entre 12 et 24 mois après la délivrance de l'autorisation d'urbanisme dans tous les autres cas.

Réclamation : pour toute question relative aux modalités de paiement de la taxe, le redevable peut prendre contact avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) dont les coordonnées figurent sur le titre de perception. Pour toute contestation sur le mode de calcul, la réclamation écrite doit être adressée à la DDFIP qui la transmettra à la DDT pour décision.

## ABATTEMENT ET EXONERATION

Un abattement, prévu par la loi, s'applique sur la valeur forfaitaire au m<sup>2</sup> affectée aux surfaces de construction. Il est de 50 % de concerne seulement :

- \* les 100 premiers m<sup>2</sup> des habitations à usage de résidence principale
- \* Les locaux d'habitation ou d'hébergement bénéficiant d'un prêt aidé de l'Etat
- \* Les locaux industriels ou artisanaux
- \* Les hangars non ouverts au public et faisant l'objet d'une implantation commerciale,
- \* Les parcs de stationnement couverts commerciaux.

Les exonérations facultatives sont fixées par délibération des collectivités et peuvent être différente entre la part communale et la part départementale. Elles s'appliquent sur un pourcentage (pouvant aller de 1 à 100) de la surface créée rentrant dans diverses catégories (délibération consultable en mairie).

## POUR EN SAVOIR PLUS

**Code de l'urbanisme** : articles L.333-1 à L. 331-46 et R.331-1 à R.331-23 pour la taxe d'aménagement.

**Site internet** : <http://service-public.fr>

**Contact** : Direction Départementale des Territoires (DDT) : 17 Bd Joseph Vallier BP 45 - 38040 GRENOBLE Cedex 09  
Accueil téléphonique « Fiscalité » le lundi de 14h à 16h et le jeudi de 9h à 11h au 0805 058 008.

## TAXE D'AMENAGEMENT = part communale + part départementale

Formule de calcul pour chacune des parts :

*Assiette du projet x taux d'imposition de la collectivité (commune ou département) x valeur forfaitaire*

**A  
S  
S  
I  
E  
T  
T  
E**

### Pour les constructions

Surface de plancher en m<sup>2</sup> résultant du calcul suivant :

- \* somme totale des surfaces de plancher closes et couvertes dont la hauteur de plafond est supérieure à 1,80 m.
- \* mesurées au nu intérieur des façades
- \* déduction faite des vides et trémies des escaliers et ascenseurs (les garages ne sont pas déduits et constituent de la surface taxable).

### Pour les installations et aménagements

- \* nombre de place de stationnement créées hors construction,
- \* nombre d'emplacements de tentes, caravanes, résidences mobiles de loisirs, d'habitations légères de loisirs,
- \* Nombre d'éoliennes supérieures à 12 m de hauteur
- \* surface des bassins de piscine
- \* Surface des panneaux photovoltaïques au sol.

**T  
A  
U  
X**

Le taux d'imposition résulte du choix de la collectivité du lieu d'implantation du projet et fait l'objet d'une délibération.

Actuellement, les taux votés s'élèvent à 3 % pour la part communale et 2,5 % pour la part départementale. Les taux peuvent être modifiés par délibération avant le 30 novembre de chaque année, pour une application au 1er janvier suivant.

**V  
A  
L  
E  
U  
R**

Les valeurs sont fixées par la loi, et pour les constructions, sont révisées au 1er janvier de chaque année.

Elles s'appliquent :

- \* **soit au m<sup>2</sup> :**
  - pour les constructions, à raison de 726 € par m<sup>2</sup> pour 2018 <sup>(1)</sup>
  - pour les piscines, à raison de 200 € le m<sup>2</sup> de bassin,
  - pour les panneaux photovoltaïques au sol, à raison de 10 € par m<sup>2</sup>.
- \* **soit à l'unité,** pour les installations et aménagements :
  - nombre de places de stationnement créées hors construction x 2 000 €
  - nombre de tentes, caravanes, résidences mobiles de loisirs x 3 000 €
  - nombre d'habitations légères de loisirs x 10 000 €
  - nombre d'éoliennes x 3 000 €

<sup>(1)</sup> Cette valeur forfaitaire est fixée chaque année par arrêté ministériel. Elle était de 705 € en 2015, 701 € en 2016 et 705 € en 2017.

### Exemple de calcul (sur la base des valeurs de 2018) :

Construction d'une maison individuelle de 130 m<sup>2</sup> à titre de résidence principale, sans prêt aidé. En tant que résidence principale, les 100 premiers m<sup>2</sup> bénéficient d'un abattement de 50 % sur la valeur forfaitaire (cet abattement ne s'applique pas sur les résidences secondaires).

Calcul :

\* Part communale (taux voté : 3 %)  
100 m<sup>2</sup> x 726 / 2 x 3 % = 1 089 €  
30 m<sup>2</sup> x 726 x 3 % = 653 €

\* Part départementale (taux voté : 2,5 %)  
100 m<sup>2</sup> x 726 / 2 x 2,5 % = 907 €  
30 m<sup>2</sup> x 726 x 2,5 % = 544 €

Total à payer pour la maison : 3 193 €.

A cette somme, s'ajoutent le cas échéant :

\* deux emplacements pour les véhicules :  
Part communale : 2 x 2000 € x 3 % = 120 €  
Part départementale : 2 x 2000 € x 2,5 % = 100 €  
Total à payer pour le stationnement : 220 €.

\* une piscine de 32 m<sup>2</sup> :  
Part communale : 32 x 200 € x 3 % = 192 €  
Part départementale : 32 x 200 € x 2,5 % = 160 €  
Total à payer pour la piscine : 352 €.

**TOTAL :  
3 765 €**

# A votre service

## **BAZZOLI Samuel**

Paysagiste

Tel : 06 88 21 15 33

[info@samuelbazzoli.com](mailto:info@samuelbazzoli.com)

## **BELLE Emilie**

Assistante maternelle agréée

Tel : 06 31 89 11 68

[emilie.belle@orange.fr](mailto:emilie.belle@orange.fr)

## **BIERI Isabelle**

Les 3 clés

Cours de piano tous niveaux

Tel : 06 12 59 05 75

## **BORTOLUZZI Léo**

CBM GENIE CLIMATIQUE

Chauffage, clim, installations sanitaires

Tel : 06 85 36 88 19

[cbm15@wanadoo.fr](mailto:cbm15@wanadoo.fr)

## **CAPPELLIN Valérie**

L'HARMONIE DU PHENIX

Séance relation d'aide

Massages aux huiles essentielles

Tel : 06 03 60 01 91

[lharmonieduphenix@gmail.com](mailto:lharmonieduphenix@gmail.com)

## **CHAIZE Damien et REYNAUD Romain**

2RTN

Nettoyage, vitres, désencombrement

Tel : 06 15 77 82 57

[2rtn38@gmail.com](mailto:2rtn38@gmail.com)

## **CHEMIN Jean-Paul et Fleur**

AUBERGE DES SAVEURS

Bar, restaurant, gîtes

Tel : 04 76 64 23 09

[aubergedessaveurs@orange.fr](mailto:aubergedessaveurs@orange.fr)

## **DERDUX Jérôme**

DJ BAT

Charpente, maçonnerie

Tel : 06 08 17 07 16

[contact@djbat.fr](mailto:contact@djbat.fr)

## **GIROUD Céline**

Coiffure à domicile

tous secteurs

Tel : 06 81 34 63 50

## **ISERABLE Franck**

ENGINE TRONICS

Reprogrammation auto/moto

Faisceaux électriques

Etude et réalisation électronique

Tel : 06 77 37 63 85

## **JOURDAN Raphaël**

GAEC des Alpines

Fromages de chèvre

Tel : 04 76 64 23 29

[gaecdesalpines@gmail.com](mailto:gaecdesalpines@gmail.com)

**MALEXIEUX Jérôme**  
ALLO DEPANN' MULTISERVICES

Tel : 06 63 37 88 82

## **PRINCET Damien et Véronique**

FROMAGERIE LE MURINOIS

Fromages de vaches et chèvres

Tel : 04 76 64 25 85

## **RAGACHE André**

Maçonnerie générale

Tel : 04 76 38 47 54

## **SABATIER Michaël**

MIELLERIE DU BURDY

Miels, pains d'épices...

Tel : 04 76 38 66 65

## **MADLY REPORTAGE**

Photographie

Tel : 04 76 38 51 40

[Web : madlyreportage.com](http://Web : madlyreportage.com)

Pour apparaître sur cette page, adressez-vous en mairie.

# Service pratique

**NOUVEAU**



## Les Opticiens MOBILES

VOTRE OPTICIEN, OÙ VOUS VOULEZ, QUAND VOUS VOULEZ



## Romain - Opticien à domicile

DOMICILE

ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ

RÉSIDENCES SERVICES

EHPAD & SSR

ENTREPRISES

### Où vous voulez, Quand vous voulez !

### COMMENT ÇA MARCHE ?

SIMPLE, RAPIDE ET EFFICACE !

- 1 Je prends rendez-vous **06 11 33 01 04**
- 2 L'Opticien Mobile se rend gratuitement sur le lieu de votre choix avec tout son matériel :
  - Contrôle de votre correction et adaptation si nécessaire ;
  - Conseil personnalisé : choix de la monture, choix des verres et prises de mesures ;
  - Remise d'un devis gratuit (si un changement est nécessaire).
- 3 Notre laboratoire fabrique vos lunettes.
- 4 L'Opticien Mobile vous livre vos lunettes, assure l'ajustage et la mise en situation.

### NOTRE OFFRE DE PRODUITS

- ▶ **CONSEILS, ACCOMPAGNEMENT ET SOLUTIONS BASSE VISION \***  
\* Sur devis (consulter notre site internet).
- ▶ **MONTURES \* de 19 € à 169 € TTC**  
\* Montures conçues en France.
- ▶ **VERRES TOUT INCLUS**  
Anti-reflets haut de gamme, précalibrage, quelle que soit la correction :

UNIFOCAUX

**99€** \*\*

PROGRESSIFS

**259€** \*\*

PROGRESSIFS INDIVIDUALISÉS

**349€** \*\*

\*\* Prix de la paire de verres TTC - hors options

Meilleur rapport  
QUALITÉ / PRIX /  
SERVICE  
démontré<sup>®</sup>

Prise en charge  
COMPLÈTE

Zéro  
PERTE  
DE TEMPS

**Romain MEYNIER :**  
**06 11 33 01 04**

N° National :  
**04 82 90 49 82**

Site internet :  
**www.lesopticiensmobiles.com**



- ▶ Intervention réalisée par un opticien diplômé.
- ▶ Service certifié NF «Services aux personnes à domicile».
- ▶ Enquête de satisfaction remise à la livraison.
- ▶ Service après-vente.
- ▶ Un large choix de produits.

# Info Ambroisie

## Attention aux allergies !

L'ambroisie est une plante invasive dont le pollen est particulièrement allergisant. Auvergne-Rhône-Alpes est la région la plus touchée de France par cette infestation et par la diffusion de ces pollens.

S'installant dans la durée, nous devons apprendre à reconnaître cette plante et à être vigilants.

**Ensemble nous devons empêcher l'ambroisie de conquérir de nouveaux espaces et limiter sa floraison pour réduire l'impact sur la santé de nos proches et des générations futures.**

Actuellement, la lutte est cadrée par un arrêté préfectoral dans chaque département de la région. Ceux-ci rendent obligatoire la destruction de l'ambroisie.

Il faut distinguer la **lutte préventive** pour empêcher l'apparition de la plante en évitant la dispersion des graines, et la pousse de cette plante : par exemple en limitant les déplacements de terres, en mettant en place un couvert végétal sur les terrains nus ou en friche, de la **lutte curative** pour empêcher l'émission de pollens et réduire les stocks de graines dans les sols (en éliminant l'ambroisie quand elle est déjà présente).

**Les bons réflexes :** à la belle saison, arrachez les plants d'ambroisie, . **Ensemble ne la laissons plus fleurir !**

**Attention DANGER : Evitez les interventions lorsque la plante est en fleur.**

**Si nécessaire, protégez-vous** lors des travaux d'élimination de l'ambroisie (arrachage notamment) en utilisant du matériel adapté : gants, lunettes et masque lors de la floraison. Hors période de floraison, une paire de gants suffit.

L'ambroisie à feuille d'armoise fait partie des «mauvaises herbes».

Sa morphologie se transforme au cours de son développement pour donner, au moment de la floraison, un buisson qui peut atteindre plus d'un mètre de haut.



Stade plantule

Stade végétatif

Stade floraison

**Ses feuilles sont caractéristiques :**

- profondément découpées : 2 feuilles découpées
- vertes sur les deux faces
- absence d'odeur aromatique, contrairement à l'armoise annuelle
- la tige est plutôt rougeâtre et couverte de poils blancs (tige rouge)

L'ambroisie peut être confondue avec l'armoise vulgaire.

Manifestations symptomatiques de l'allergie : rhinite, écoulement nasal, trachéite, toux, conjonctivite et quelques fois urticaire ou eczéma.

Cette réaction peut conduire à un processus inflammatoire chronique allant jusqu'à l'apparition et l'aggravation de l'asthme.

Ces symptômes sont d'autant plus importants que la quantité de pollens



La présence d'ambroisie peut être signalée par courrier électronique :

[contact@signalement-ambroisie.fr](mailto:contact@signalement-ambroisie.fr)

ou par téléphone : **0 972 376 888**

(assistance à l'utilisation de la plateforme ou pour toute question sur

# Service civique



## Offre de service civique 2018-2019 Territoire du Sud Grésivaudan

### **Mission 1 : Soutien à la médiation numérique et à l'accueil**

Accompagner les usagers ne sachant pas utiliser l'outil numérique, les conseiller dans leurs demandes administratives notamment sur internet : permanences au sein des locaux du Département, ou autres locaux.

Animer des ateliers sur l'accès à internet et les services numériques

Améliorer la connaissance de l'offre de service du Département et celle des institutions locales afin d'orienter plus justement le public

### **Mission 2 : Participer à la Lutte anti gaspi dans les collèges**

Animer des sensibilisations des convives sur la lutte contre le gaspillage alimentaire de façon ludique, attractive, interactive, et faire participer les agents à ces sensibilisations, à l'aide des supports existant.

Développer et améliorer les supports et outils dans le cadre du plan de lutte contre le gaspillage alimentaire : messages institutionnels du Département à mettre en valeur. Possibilité de proposer de nouveaux supports : travail en lien avec le Service de la communication (externe).

Assurer le suivi du gaspillage dans les collèges (pesées...) la mise en œuvre du tri des déchets en fin de self (répartition des déchets dans des poubelles spécifiques...)

Accompagner les collèges dans la mise en place de dispositifs anti-gaspi (salade bar, chauffe-plat en salle...)

Accompagner les collèges volontaires à la mise en place des nouvelles actions du plan de lutte contre le gaspillage alimentaire (incitation financière des collèges rattachés à une CMC à moduler les commandes...).

Evaluation des actions de lutte contre le gaspillage mises en place auprès des collégiens, agents, personnels de l'Education nationale (questionnaires...)

### **Mission 3 : Soutenir la médiation dans les transports scolaires**

Présence aux abords des établissements scolaires lors de la prise en charge des élèves,

Présence dans les bus lors des trajets,

Dialogue avec les élèves et intervention pour prévenir les incivilités,

Remonter les informations de fréquentation, et réalisation d'enquêtes concernant les attentes/difficultés

Aide au diagnostic des points d'arrêt et des lignes

### Conditions :

Durée : 8 mois (novembre 2018 à juin 2019)

Engagement : 28h par semaines sur 4 jours

Indemnité mensuelle : 107.58 € versés par le Département et 472.97 € versés par l'Etat

Age : entre 18 et 25 ans

Etre français ou disposer d'un titre de séjour

Pas de pré-requis de diplôme ou de formation

Prise en charge de 50% de l'abonnement du transport en commun

Aide de 500€ pour passer le permis de conduire

Lieu : Direction territoriale du Sud Grésivaudan, Avenue Jules David BP59 Saint Marcellin 38160

**Personne à contacter :** Nathalie Vacher, [nathalie.vacher@isere.fr](mailto:nathalie.vacher@isere.fr), 04 57 56 11 88

Envoi des candidatures jusqu'au 6 septembre 2018 sur la boîte mail suivante : [turkan.caglak@isere.fr](mailto:turkan.caglak@isere.fr)

# Les panneaux solaires



## Notice explicative sur l'installation de panneaux solaires en toiture

Fin 2016, la part des énergies renouvelables dans le mix énergétique français s'élevait à 16 % .

La loi relative à la Transition énergétique Pour la Croissance Verte de juillet 2015 vise à atteindre 32 % d'énergie renouvelable d'ici 2030. Le challenge sera relevé en grande partie grâce à l'énergie solaire et notamment à l'autoconsommation.

L'autoconsommation consiste en une approche globale et intelligente de l'énergie dans un foyer qui permet de consommer l'électricité produite par un générateur photovoltaïque.

L'émergence de l'autoconsommation marque un tournant dans la Transition Energétique.

Elle répond à une demande profonde des clients. Aujourd'hui, 88 % des Français préféreraient consommer leur électricité solaire.

Le groupe EDF se mobilise et lance le Plan Solaire dont l'objectif est d'installer 30 GW de solaire photovoltaïque en France d'ici 20135. EDF ENR filiale du Groupe contribuera significativement à cette ambition par l'installation de panneaux solaires en toiture chez les professionnels et les particuliers.

Pour atteindre cet objectif, EDF ENR s'appuie sur son expérience de plus de 10 ans et son savoir faire technique avec des installations où les panneaux solaires sont posés sur la toiture.

Cette technique, appelée « surimposition » s'appose à celle de « l'intégration bâti », pouvant engendrer des risques relatifs à l'étanchéité du toit. Aujourd'hui, la réglementation n'impose plus « l'intégration du bâti » pour bénéficier des aides de l'Etat.

### L'INSTALLATION EN 3 ETAPES



### LES AVANTAGES D'UNE INSTALLATION SURIMPOSEE

- Plus rapide à installer
- Moins de risques de fuites
- Meilleure ventilation (donc meilleure production)
- Tout aussi esthétique
- Des solutions techniques éprouvées par la tenue au vent



## REALISATION MON SOLEIL & MOI EN SURIMPOSITION



### LES NOTIONS CLES DE L'AUTOCONSOMMATION

#### Taux d'autoconsommation :

Le taux d'autoconsommation correspond à la part de production d'électricité photovoltaïque qui est consommé sur place instantanément.

#### Taux de couverture :

Le taux de couverture effectif concerne la part de la consommation du bâtiment qui provient de l'électricité photovoltaïque produite.

**Le taux d'autoconsommation naturel moyen d'un foyer est de 60 %, il peut s'élever à 80 % si l'installation est équipée d'un système de monitoring et de pilotage du générateur photovoltaïque.**

### REFERENTIEL DES TEXTES REGLEMENTAIRES :

- Loi n° 2017-227 du 24 février 2017 ratifiant les ordonnances n° 2016-1019 du 27 juillet 2016 relative à l'autoconsommation d'électricité et n° 2016-1059 du 3 août 2016 relative la production d'électricité à partir d'énergies renouvelables et visant à adapter certaines dispositions relatives aux réseaux d'électricité et de gaz aux énergies renouvelables.  
<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/loi/2017/2/24/2017-227/jo/texte>
- Arrêté du 9 mai 2017 fixant les conditions d'achat de l'électricité produite par les installations implantées sur bâtiment utilisant l'énergie solaire photovoltaïque, d'une puissance crête installée inférieure ou égale à 100 kilowatts telles que visées au 3° de l'article D.314-15 du code de l'énergie et située en métropole continentale.  
<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2017/5/9/DEVR1712972A/jo/texte>

**Aujourd'hui, la technique d'installation en surimposition est le meilleur choix pour les administrés qui ont fait ou feront le choix de produire leur propre électricité grâce au solaire photovoltaïque.**

**Benjamin DECLAS**

Directeur Général EDF ENR Solaire

# Les mocktails

Véritables phénomènes, ces cocktails sans alcool tirent leur nom du verbe anglais « to mock » (imiter) et « cocktail », signifiant ainsi « imiter un cocktail ». A coup sûr, ils vont apporter de la gaieté à votre été, en plus de flatter vos papilles avec des recettes rafraîchissantes et originales. Servis en fin d'après-midi autour de la piscine ou à l'heure de l'apéro, ils plairont à toute la famille...

## Nectarine glacée et sa brochette

Ingrédients (pour 2 verres) :

- \* 40 cl d'eau
- \* 3 nectarines
- \* 1 citron
- \* Glace pilée
- \* 2 grosses fraises et leur queue

1/ Lavez, pelez et dénoyautez les nectarines. Lavez, séchez et coupez les frais en 2. Coupez 2 gros cubes dans une nectarine. Arrosez-les de jus de citron puis réservez au frais.

2/ Coupez les 2 autres nectarines en morceaux. Passez-les au blender avec un peu de glace pilée pour réaliser une purée un peu épaisse.

3/ Versez dans chaque verre 20 cl d'eau puis un peu de purée de nectarine. Mélangez délicatement. Ajoutez de la glace pilée et servez avec une brochette en plaçant sur un petit pic en bois un morceau de fraise puis un morceau de nectarine et une autre moitié de fraise. Suspendez la brochette sur le verre.



## Long Island sans alcool et citron confit

Ingrédients (pour 2 verres) :

- \* 36 cl de cola
- \* 16 cl de thé glacé mangue
- \* 14 cl de citronnade
- \* 2 cl pour les citrons confits
- 2 rondelles de citron
- 5 cl d'eau
- Sucre en poudre
- Glaçons

1/ Déposez les rondelles de citron dans un plan à micro-ondes. Versez 2 cl de citronnade, 2 cl d'eau et 1 cc de sucre en poudre. Mélangez.

2/ Faites cuire 8 min en retournant à 2 min puis à 5 min. Placez-les au frais 1h.

3/ Dans une assiette, versez un peu d'eau et une pincée de sucre en poudre, mélangez pour obtenir un sirop. Dans une autre assiette, versez un peu de sucre en poudre. Givrez vos verres en les trempant dans le sirop puis dans le sucre.

4/ Versez le thé glacé à la mangue, la citronnade et 10 glaçons dans un shaker. Secouez énergiquement pendant 10 secondes. Servez dans les verres avec le cola. Accrochez une rondelle de citron confit sur le verre.



Christelle Miskulin

# Infos diverses

## DECLARATION ANNUELLE DE RUCHES : du 1<sup>er</sup> septembre au 31 décembre

La déclaration de ruches est une obligation annuelle pour tout détenteur de colonies d'abeilles, **dès la première ruche détenue.**

Elle participe à :

- \* la gestion sanitaire des colonies d'abeilles,
- \* la connaissance de l'évolution du cheptel apicole,
- \* la mobilisation d'aides européennes pour la filière apicole française.



Elle doit être réalisée chaque année, entre le **1<sup>er</sup> septembre et le 31 décembre**. Toutes les colonies sont à déclarer, qu'elles soient en ruches, en ruchettes ou ruchettes de fécondation.

Une procédure simplifiée de déclaration en ligne a été mise en place sur le site :

<http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr/>

En cas de besoin, contactez le service d'assistance aux déclarants par mail :

[assistance.declaration.ruches@agriculture.gouv.fr](mailto:assistance.declaration.ruches@agriculture.gouv.fr)

Téléphone : 01 49 55 82 22

**A NOTER** : pour les nouveaux apiculteurs ou les apiculteurs souhaitant obtenir un récépissé de déclaration actualisé, il est possible de réaliser une déclaration hors période obligatoire (entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 août 2018). Cette démarche ne dispense cependant pas de la déclaration annuelle de ruches (à réaliser obligatoirement entre le 1<sup>er</sup> septembre et le 31 décembre 2018)

\*\*\*\*\*



## SECHERESSE ET RESTRICTIONS D'EAU

Un arrêté préfectoral du 26 juillet 2018 (affiché en mairie) a placé le département de l'Isère jusqu'au 30 septembre 2018 en situation de vigilance sécheresse. Des restrictions relatives à cet arrêté sont à respecter, en particulier :

- **Pour tous :**
  - Interdiction du lavage des voitures hors stations professionnelles ;
  - Interdiction du remplissage des piscines de plus de 5m<sup>3</sup> à usage privé ;
  - Interdiction d'arrosage des pelouses, des espaces verts publics et privés, des jardins d'agrément, des golfs, et des stades et espaces sportifs, de 9H00 à 20H00 ;
  - Réduction de moitié du débit dérivé alimentant les plans d'eau et des étangs par rapport au débit dérivé autorisé ;
  - Interdiction de manœuvrer des ouvrages hydrauliques ;
  - Interdiction d'effectuer des travaux dans le lit du cours d'eau destinés à accroître ou maintenir le prélèvement.
- **Pour l'agriculture :**
  - Baisse de 15 % des prélèvements agricoles autorisés pour l'irrigation, pour les autres prélèvements (hors irrigation ou assimilés domestiques) interdiction de prélever de 9h à 20h.

Afin de soulager la ressource et de retarder un éventuel renforcement des restrictions, **chacun est appelé à une gestion économe de l'eau** que ce soit à partir des prélèvements dans les cours d'eau, les nappes ou les réseaux de distribution d'eau publics, et cela sur l'ensemble du département. La sécheresse sur notre département est importante, ce sont les efforts de chacun qui permettront de ne pas l'aggraver par nos prélèvements.

Pour tout renseignement complémentaire : service « environnement » à la Direction Départementale des Territoires.

# Garderie la Cabotte



## Rue de la bricole et chemin des artistes

Chères mamans, chers papas vous avez pu admirer les œuvres bricolées avec amour par vos enfants à l'occasion de vos fêtes respectives.

Puis, les artistes en herbe se sont mobilisés pour préparer le spectacle de fin d'année qui fut présenté lors de la fête de l'école du 22 Juin. Même nos trois drôles d'animatrices ont donné de leurs personnes, déguisées en soldats du feu s'il vous plaît !

## Evènementiel

Le samedi 12 Mai dernier avait lieu le vide grenier et la vente de plants de la garderie, à Murinais. Il y avait là de quoi faire un beau potager et des massifs colorés.

Le 29 et 30 Juin, la garderie, conjointement avec l'APE et la Cantine a participé à la buvette du rallye.

Sous une chaleur écrasante, nous avons pu vous rafraichir et vous restaurer à l'ombre des noyers.

**Nous remercions chaleureusement toutes les personnes venues nous aider lors de ces manifestations.**



## L'actu people

Lors de l'Assemblée Générale du 12 Juin 2018, Sylvaine GENESTE a quitté le poste de Présidente et Nathalie JULLIN le poste de Secrétaire.

**Nous les remercions sincèrement pour leur investissement et le travail qu'elles ont accompli dans l'association au cours de ces dernières années.**

**Nous remercions aussi nos membres actifs.**

**Enfin, nous saluons l'investissement de nos salariées de la garderie qui sont toujours présentes lors des manifestations. Un grand merci de la part de tous les membres du bureau.**

A l'issue du vote, le bureau s'est constitué ainsi :

Emilie BELLE, Présidente  
Isabelle LAURENT, Vice-présidente  
Gaëlle DE MARCO, Trésorière  
Madly Raymond, Vice-trésorière  
Laëtitia COTTE, Secrétaire  
Laure LAMBERT, Vice-secrétaire

**Nous souhaitons la bienvenue à Emilie et Laëtitia au sein du bureau.**

## Flash info

Nous avons appris avec émotion, le départ à la retraite de Josette RIMET MEILLE.

**Le bureau la remercie chaleureusement pour ces 9 belles années passées à ses côtés, pour sa bienveillance, son professionnalisme, son investissement auprès des enfants et au sein de l'association. Nous lui souhaitons beaucoup de bonheur dans ce nouveau chapitre de la vie.**

Lundi 2 Juillet, parents, enfants, élus, enseignants et salariés étaient conviés à une soirée surprise en l'honneur de Josette.



**Nous vous souhaitons de passer de belles vacances ensoleillées !**

# Cantine scolaire des coteaux

## Bureau 2018-2019

Le bureau a été élu lors de l'assemblée générale du 12 juin 2018 :

- \* □ Présidente : Emilie MUNTZ
- \* □ Vice-présidente : Marie-Hélène AFONSO
- \* □ Trésorière : Julie CHAIZE
- \* □ Vice-trésorière : Nadège RIBOULET
- \* □ Secrétaire : Nathalie JULLIN
- \* □ Vice-secrétaire : Nathalie BROMBECK

Nous remercions chaleureusement nos membres démissionnaires Christiane et Elodie ainsi que nos membres actifs pour leur investissement dans l'association au cours de ces dernières années.

Nous souhaitons la bienvenue à Nadège et Nathalie au sein du bureau.

## Rentrée scolaire 2018-2019

Les repas seront toujours livrés par le traiteur Cécillon de Vinay.

La procédure de réservation et d'annulation des repas se fait sur « e-enfance berger levrault ».



**Cette année il faudra cependant penser à réserver le repas du lundi avant 18h le jeudi précédent.**

**Les nouvelles familles recevront leurs identifiant et mot de passe par mail dans le courant de l'été.**

Le prix du ticket reste inchangé : tarif unique à 4,10 € / repas  
(tarif double : 8,20 € en cas de repas non réservé dans les délais).

## Contact

@ [cantinescolairedescoteaux@gmail.com](mailto:cantinescolairedescoteaux@gmail.com)

☎ 04.76.64.37.92 (permanence de 10h à 14h sinon laisser un message)



## Sur les traces de nos aïeux

Le mardi 3 Juillet 2018, les élèves de l'ensemble du RPI se sont donné rendez-vous au village de Chevrières à l'occasion du spectacle de fin d'année offert par l'association de la cantine.

Les classes de Saint Appolinard et de Murinais ont fait le trajet à pied sous un soleil éclatant.



Après la dégustation d'un pique-nique maison, tous les enfants ont pu assister au spectacle « La frise hystérique » joué par la Chouette Comédie.

C'était un spectacle drôle, dynamique et poétique qui retraçait les 5 grandes périodes de l'Histoire grâce à des scénettes avec des personnages marquants.... ou pas !

Ces comédiennes ont reconstitué avec talent la traditionnelle frise chronologique de façon décalée, tout en invitant sur scène leur jeune public totalement conquis.

La cantine remercie les bénévoles et les salariés qui ont participé à l'encadrement de cette journée.



# Les sapeurs-pompiers

## MANŒUVRE « ALERTE ATTENTAT »

C'est une obligation désormais, les sapeurs-pompiers doivent être formés aux risques d'attentats, même dans les petites communes comme Chevrières. C'est pourquoi, vendredi 6 juillet, le terrain municipal s'est transformé en scène de crime. A l'insu de la quasi-totalité du corps de pompiers de Chevrières, Jean Gaillard a organisé une manœuvre à grande échelle avec l'aide d'une dizaine d'habitants de la commune et des environs, mettant en scène une voiture bélier et une dizaine de blessés.

En arrivant à la caserne les premiers pompiers sur place ont reçu pour seule indication : « attentat, nombreux blessés, situation sécurisée par les forces de l'ordre ». Les trois premiers pompiers arrivés sur place ont eu la grande surprise de découvrir des personnes gisant à terre, blessées par balle, au couteau, inanimées ou encore traumatisées.

C'est sous les yeux vigilants de Jean Gaillard et de David Lépine qu'ils ont dû faire de leur mieux pour gérer la crise au plus vite et dans le calme. Dans les minutes qui ont suivi, ce ne sont pas moins d'une douzaine de pompiers qui ont investi le terrain pour venir en aide aux victimes ainsi que le véhicule de lourd ramassage de Roybon.

Apprendre à gérer le niveau d'urgence des blessures, à aider le plus de personnes possible dans le calme avec tout un protocole strict à respecter. Sur place avait été mis en place un point d'accueil médicalisé où devaient être évacués les victimes pour être prise en charge selon le niveau d'urgence comme dans la réalité.

Après près de 45 minutes d'intervention les pompiers ont fait un point ensemble pour répondre aux questions qu'ils pourraient se poser, reprendre sur papier le protocole à suivre en cas d'attentat mais aussi en cas d'accident où les victimes seraient très nombreuses.



### LA CASERNE RECRUTE !!!

***Vous habitez Bessins, Chevrières, Murinais ou St Appolinard ? Vous avez entre 16 et 50 ans ?  
Vous êtes intéressés par le milieu des pompiers ou vous souhaitez obtenir quelques informations ?  
Vous avez envie de donner de votre temps à vos concitoyens ?***

***Venez découvrir nos activités (secours à personne, incendie, etc.) durant nos manœuvres mensuelles,  
le dernier vendredi de chaque mois à la caserne de Chevrières.***

***Contactez nous par avance :***

***David Lépine 06 84 88 13 43 ou Jean Gaillard 06 74 55 93 82***



# Le Chœur d'Adèle



## 8 mai : commémoration

Cette année, les choristes du Chœur d'Adèle étaient ravis d'inaugurer, en quelque sorte, la nouvelle place du monument aux morts lors de la Commémoration du 8 mai, pour chanter le « Chant des partisans » et « la Marseillaise » accompagnés de quelques enfants.



## 20 juin : fête de la musique

Avec un jour d'avance, pour la Fête de la Musique, le Chœur d'Adèle a donné un concert gratuit sur la nouvelle place du village. En première partie, ce fut Abdel, un jeune rappeur d'une quinzaine d'années, qui écrit lui-même ses chansons.

Puis le Chœur d'Adèle présenta son répertoire varié avec des chants Renaissance et variété française. Pour finir par « vivre pour le meilleur » de Johnny Hallyday, les choristes étaient accompagnés par le groupe « Margail' Family », qui assura la deuxième partie du concert.

Ils ont enchantés le public avec leur musique de Rock. Cette famille se compose de la mère, Sandrine, chanteuse, du père Fabrice, guitariste, et d'Evan, leur fils de 11 ans, fabuleux batteur qui espère aller à « The Voice Kid ».



## 23 & 24 juin : fête de la St Jean à Piolenc

Le Chœur d'Adèle s'est déplacée dans la capitale de l'ail, à Piolenc dans le Vaucluse, pour la fête de la Saint Jean. Les choristes, accompagnés de leur conjoint, et bien-sûr de leur chef de chœur Isabelle Bieri, ont été reçus par les membres de la confrérie de l'ail.

Au programme pour la journée de samedi : des visites du village, de la forteresse de Mornas, et des exploitations d'ails et de figes. Puis en soirée, un concert fût donné à la salle des fêtes de Piolenc avec en première partie le Chœur d'Adèle puis la chorale du Conservatoire d'Orange, dirigée par Paul Cluzel, en seconde partie et quelques chants en commun pour terminer.

Au programme : chants Renaissance, variété française et Gospel....Tous ces choristes ont enflammés le public ravis de leur soirée même si, pour cause de mistral, les feux de la St Jean n'ont pu être tirés.

La chorale du Conservatoire d'Orange devrait venir nous rendre visite pour la vogue de Murinais.



Chaque année quelques choristes s'en vont, d'autres arrivent. C'est très volontiers que le Chœur d'Adèle vous accueillera pour chanter parmi ses choristes. Même sans notion musicale, la chorale est ouverte à tous ceux qui aiment chanter.

**Répétitions à partir de Septembre, les mercredis de 19h à 20h30.  
Renseignements : 06 02 39 71 39 ou 06 12 59 05 75**

# Club le Wellingtonia

## CONCOURS DE COINCHE ET PETANQUE

Vendredi 11 mai, beaucoup de monde à la salle des fêtes de Murinais, puisque 73 doublettes étaient inscrites pour le concours de coinche et 16 doublettes pour la pétanque.

Après chaque partie, les gagnants devaient offrir une boisson aux malheureux perdants.

Au final, tout le monde est reparti avec un lot : Une pintade pour les champions gagnants les trois parties, un lot de grillades pour deux parties gagnées et des cuisses de poulet pour une seule partie gagnée. Même ceux, pour qui la chance n'était pas au rendez-vous, ont eu une bouteille de vin !

Le président Albert Laban était ravi du succès de cette manifestation organisée par le club Le Wellingtonia, il remercie tous les adhérents qui ont confectionnés un grand choix de pâtisseries pour régaler les gourmands.



## REPAS CABRI A MURINAIS

Le 27 avril, les membres du Wellingtonia, se sont retrouvés à l'Auberge des Saveurs à Murinais pour déguster le traditionnel repas cabri préparé par Jean Paul Chemin et qui a enchanté tout le monde.

Après avoir pris l'apéritif offert par la Municipalité, le président Albert Laban fit un petit discours de remerciements à tous ceux qui ont contribué à la réussite de cet instant gourmand.

Le repas se termina dans la bonne humeur avec des blagues pour certains et des chansonnettes pour d'autres.



## LE WELLINGTONIA ET LE GOLAT EN SAVOIE

Dernièrement, ce ne sont pas moins de 66 adhérents du club Le Wellingtonia de Murinais et du club Le Golat de Chevières qui ont pris la route pour un petit voyage dans le Beaufortin.



La matinée commença par une visite guidée des caves d'affinage de la Coopérative Laitière du Beaufort, suivie par une dégustation de fromage et de vin de Savoie. Le car continua vers le barrage de Roselend (1557 m d'altitude), avec un arrêt photos, pour profiter du magnifique panorama. Puis ce fut l'heure du déjeuner dans un chalet typique, au Col du Meraillet. L'après-midi, route vers le Comet de Roselend et petite promenade digestive autour de l'alpage.

Ce fut une belle journée dont tous les membres des clubs se souviendront.



## CONCOURS DU CLUB LE WELLINGTONIA

Vendredi 13 juillet, la chance était au rendez-vous, à Murinais, pour les 92 doublettes. Ce fut un véritable succès avec pas moins de 74 équipes pour la coinche et 18 pour la pétanque.



Avec la chaleur estivale, les joueurs de cartes étaient bien au « frais » à l'intérieur, tandis que les joueurs de boules essayaient de trouver un peu d'ombre, mais tous ont pu apprécier les rafraîchissements proposés par les organisateurs.

Comme à l'accoutumée, le concours étant bien primé : chacun est reparti avec un lot. Le président Albert Laban, avant de procéder au tirage de la tombola, remercia toutes les personnes qui ont participé au bon déroulement de cette journée, sans oublier Raymonde Flammier qui a effectué le tirage.

# Le Comité des fêtes

## La soirée du muguet

La tradition se perpétue dans une ambiance très chaleureuse. Lors de cette soirée, de beaux brins de muguet embellissaient les tables dressées aux couleurs printanières. Cette soirée, organisée dans la bonne humeur, a une nouvelle fois enchanté les nombreux convives venus passer un agréable moment.

Tous se sont régales avec le menu proposé : porcelet cuit au feu de bois et son gratin dauphinois, suivi du délice de l'escargot, fromage Murinois et tarte aux pommes. Comment rester assis et ne pas vouloir danser et s'éclater avec une musique entraînante et des chansons interprétées par le talentueux et inimitable Roger Férez ? Il y avait une sacrée ambiance sur la piste de danse. Merci à l'équipe dynamique du comité des fêtes qui assurait avec talent le service.



## Randonnée pédestre

La Murinoise 5<sup>ème</sup> édition 360 participants : la randonnée pédestre a connu un grand succès grâce à la météo clémente du dimanche 3 juin et à une très bonne organisation par la section gym, toujours dévouée avec le soutien du comité des fêtes.

Les amateurs de la rando ont aimé et apprécié les chemins et sentiers préparés avec soins et les points de vues sur notre belle région du Sud Grésivaudan ainsi que l'accueil aux ravitaillements, tenus avec sourire. Bonne humeur et convivialité à l'accueil, confitures et gâteaux faits maison ont permis des échanges très chaleureux. Des remerciements à tous ceux qui ont contribué à cette belle réussite, en particulier les propriétaires de lieux privés, la municipalité mais aussi tous les bénévoles dévoués, donnant de leur temps.

La vie du comité des fêtes continue, mais une absence pèse au sein de ce groupe : Jean-Pierre, un ami proche, un membre de la famille, restera dans nos cœurs. Les années passées avec autant de gentillesse et de dévouement dans des moments marquants, tel que les vogues, les repas dansants et les cours de gym avec Josiane, resteront de merveilleux souvenirs.

Une pensée toute particulière à toi Isabelle Bieri, membre du Comité des Fêtes, qui vient de perdre Gérard, ton compagnon, ton ami, suite à une longue maladie. Le Comité des Fêtes partage avec tristesse ce douloureux passage de ta vie.

# Programme à venir...

## Soirée théâtre

**11 août 2018**

Cette magnifique soirée de divertissement a été reconduite pour le plus grand bonheur de tous. Si vous ne connaissez pas cette activité jouée par un groupe ados, n'hésitez à venir les voir pour une première représentation sur scène à la salle des fêtes de Murinais, vous serez conquis.

Cette troupe d'acteurs, composée d'adolescents de 10 à 15 ans encadrés de professionnels du spectacle (auteur, metteur en scène, acteurs technicien décors, sons et éclairages) vivront une aventure dont la thématique est une création théâtrale dans le cadre d'un camp d'ados basé sur le plateau du Vercors.



## Vogue annuelle

**8 & 9 septembre 2018**

Ce week-end de septembre, le Comité des fêtes sera mis à l'honneur pour fêter son 40<sup>ème</sup> anniversaire !

Créée en août 1978 par Robert Garcin et sous sa présidence avec une poignée d'amis, ils instauraient la vogue pour animer le village. Les premiers repas « poule au pot - ravioles » ont été servis à l'étage de l'école et son bal populaire se tenait dans la cour. Ensuite cette magnifique activité avait lieu dans la salle en préfabriqué.

Depuis, beaucoup de bureaux se sont succédés et ont perpétué cette vogue et bien d'autres activités ont été créées avec l'aide précieuse de la municipalité, pour le bonheur des Murinois. Construite en 2002, la très belle salle des fêtes nommée Halle des Sports permet actuellement de réaliser de nombreuses activités connaissant toutes un agréable succès,

Le dynamique bureau actuel composé de 17 membres et sous la présidence de Daniel Garcin vous propose différents rendez-vous à ne pas manquer. Ils vous sont relatés tout au long de l'année dans les différentes publications de la gazette ou dans la presse.



# Soirée Halloween

**Mercredi 31 octobre 2018**

Cette activité est ouverte à tous les enfants murinois et sera encadré par des adultes. Pensez à vous déguiser en petits monstres pour partir récolter friandises et bonbons auprès des villageois. Habitants Murinois et Murinoises, pensez à faire vos réserves pour accueillir les enfants. Le butin sera ensuite partagé entre tous.



# Noël des enfants

**Dimanche 16 décembre 2018**

Comme toutes les années, une petite fête est organisée pour fêter Noël avec les enfants mais aussi tous les habitants de la commune. Cette manifestation est gratuite, un spectacle sera présenté, le père Noël sera parmi nous, un goûter et le verre de l'amitié seront partagés.



**Pour ces deux activités (Halloween et Noël)  
une inscription sera demandée en temps voulu.  
Contact : Christelle au 09.67.31.33.16 ou 06.87.87.92.44.**

# Réveillon St Sylvestre

**31 décembre 2018**

La traditionnelle soirée du jour de l'an sera reconduite cette année. L'animation sera assurée par l'orchestre Nostalgia de Nino et le repas par le réputé traiteur Damien Guillet de Saint-Romans. Devant l'engouement de cette fête, n'hésitez pas à réserver vos places longtemps à l'avance auprès des membres du bureau. Le menu et le prix de cette soirée festive seront connus d'ici le mois d'octobre.



# Section Gym



***La saison vient de se terminer avec tristesse...  
Le décès de Jean-Pierre nous touche profondément.***

Un bilan positif de cette activité grâce à notre charmante et dynamique professeure Toute l'année, elle nous a proposé d'agréables séances toutes différentes les unes des autres. Avec sa gentillesse, elle sait nous faire travailler avec efficacité. La saison 2018-2019 reprendra tous les mardis de 19h à 20h. Venez nous rejoindre en toute modestie, pas de tenue particulière ; simplement vous y trouverez un bien être partagé et un agréable moment de détente. Essayez gratuitement et sans engagement à une 1<sup>ère</sup> séance. Contact : Daniel au 04.76.64.96.35.

# VOGUE

## Programme

**40** ANS  
Comité des Fêtes



**Samedi 8 septembre**

13h30 Concours de boules Lyonnaises en quadrette Challenge de la Municipalité

19h30 Repas dansant poule - ravioles prix 17€ enfant -12ans 10€

Animation Orchestre Musdanse

22h25 Hommage au 40ième anniversaire du comité des fêtes

22h30 Feu d'artifice gratuit

Fête foraine  
tout le week-end  
Manège pour les enfants  
Buvette  
Petite restauration

**Dimanche 9 septembre**

7h Vide grenier 2€ ml inscription 04 76 64 96 35 / 06 65 45 35 01

9h Marché de Producteurs Locaux

10h30 Messe chantée avec participation du Choeur d'Adèle

11h30 Apéritif et Hommage au 40ième Anniversaire du comité des fêtes

présence du Choeur D'Adèle et de la Chorale du Conservatoire d'Orange

13h Concours de pétanque en doublette Challenge Robert Garcin

Animation en matinée du village par La Compagnie Du Soleil avec YAK et un Cracheur de feu.

PENDANT CE WEED-END  
À L'AUBERGE DES SAVEURS  
SAMEDI SOIR 19H ET DIMANCHE MIDI

**«PAELLA»**

**Renseignement : Daniel Garcin 04 76 64 96 35**

**Daniel Janas 06 65 45 35 01**